



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2025
Séance	:	2

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU MERCREDI 25 JUIN 2025

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL / HOMMAGES	3
2.	ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2025.....	4
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
4.	COURRIER.....	5
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU.....	6
6.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	6
	6.1 ASIJ	6
	6.2 ASEL.....	9
	6.3 ORPC	9
7.	PREAVIS N° 01/2025 : RAPPORT DE GESTION 2024	9
8.	PREAVIS N° 03/2025 : RAPPORT DES COMPTES 2024.....	15
9.	PREAVIS N° 04/2025 : DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU RURAL ET LA CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS ANNEXES.....	20
10.	ÉLECTIONS STATUTAIRES	32
	A. ÉLECTION A LA PRESIDENCE DU CONSEIL	32
	B. ÉLECTION A LA PREMIERE VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL	33
	C. ÉLECTION A LA SECONDE VICE-PRESIDENCE DU CONSEIL	33
	D. ÉLECTION DES SCRUTATEURS	33
	E. ÉLECTION DES SCRUTATEURS SUPPLEANTS	33
	F. ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE GESTION	34
	G. ÉLECTION DES MEMBRES SUPPLEANTS DE LA COMMISSION DE GESTION	34
	H. ÉLECTION A LA PRESIDENCE DE LA COMMISSION DE GESTION.....	34
11.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	35
	11.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	35
	11.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL METRAUX.....	35
	11.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT.....	36
	11.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	36
	11.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FELIX.....	37
12.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	37

Ouverture de la séance

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la séance à 20h00 en s'adressant aux Conseillères et Conseillers, Madame la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier ainsi qu'aux amis de la Presse et au public présent, leur souhaitant à toutes et tous la bienvenue à la séance ordinaire du Conseil communal du 25 juin 2025, puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés : Mme Aneta Diserens
 Mme Marylin Gaille Burri
 Mme Carole Genoud
 Mme Violaine Rallu
 Mme Daphnée Schäppi
 Mme Viviane Socquet-Juglard
 M. Fritz Burri
 M. David Chassot
 M. Éric Diserens
 M. Boris Müller
 M. Jean-Philippe Rast
 M. Jonathan Spivey
 M. Nikola Tomic

Sont présents : 43 Conseillères et Conseillers

Mme la Présidente Maud Müller constate qu'avec 43 membres du Conseil communal présents, le quorum est atteint et le Conseil communal peut valablement délibérer.

HOMMAGES

Mme la Présidente Maud Müller annonce avec tristesse le décès de Mme la Conseillère communale Catherine Keller. Elle transmet ses condoléances à sa famille et ses proches ainsi qu'au groupe PLR.

Elle passe la parole à M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen.

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen s'adresse à Mme la Présidente, Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux et à ses collègues Conseillères et Conseillers.

Il déclare :

« C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris le décès de notre collègue Conseillère Mme Catherine Keller.

Mme Catherine Keller a rejoint le Conseil communal en 2021 au sein du groupe PLR. De nature discrète, elle a œuvré pour notre Conseil avec dévouement et efficacité. Expert-comptable, elle a rejoint et mis ses compétences au service de la Commission de gestion en 2023. Elle n'a malheureusement pu que partiellement assumer sa fonction cette année, atteinte dans sa santé.

La famille a souhaité une cérémonie d'adieux qui se déroulera dans l'intimité.

Nous garderons un excellent souvenir de Catherine qui va évidemment nous manquer.

Au nom du groupe PLR, je présente nos sincères condoléances et courage à sa famille ainsi qu'à ses proches. »

Mme la Présidente Maud Müller prie l'assemblée de se lever afin d'observer une minute de silence en sa mémoire. À son terme, elle invite l'assemblée à reprendre place.

2. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DU 5 MAI 2025

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2025.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour remarque en page 16, dans le paragraphe sous le titre *éclairage public*, qu'il est dit que la puissance de l'éclairage forfaitaire est passée de 46'917 kW à 111'612 kW.

Il explique que ce second chiffre est faux, car il faut plutôt lire 11'612 kW, comme indiqué en page 72 du rapport de gestion.

Mme la Présidente Maud Müller le remercie ; le procès-verbal sera modifié dans ce sens.

La parole n'étant plus demandée, elle soumet le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mai 2025 au vote.

Mme la Présidente Maud Müller informe qu'il est accepté à l'unanimité.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente Maud Müller ouvre la discussion sur l'ordre du jour.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal du Conseil communal du 5 mai 2025
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 01/2025 : Rapport de gestion 2024
8. Préavis n° 03/2025 : Rapport des comptes 2024
9. Préavis n° 04/2025 : Demande de crédit d'étude pour la transformation du Rural et la construction de deux pavillons annexes
10. Élections statutaires
 - A. Élection à la Présidence du Conseil
 - B. Élection à la première Vice-présidence du Conseil
 - C. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil
 - D. Élection des scrutateurs
 - E. Élection des scrutateurs suppléants
 - F. Élection des membres de la Commission de gestion
 - G. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion
 - H. Élection à la Présidence de la Commission de gestion
11. Communications de la Municipalité
12. Divers et propositions individuelles

Mme la Présidente Maud Müller soumet l'ordre du jour au vote, lequel est adopté à l'unanimité.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 5 mai 2025, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des courriers.

- 19.05.2025 Mme Anne-Françoise Richard, Secrétaire du Conseil intercommunal de l'ASEL, invite Mme la Présidente du Conseil communal à participer à leur prochaine séance qui aura lieu le 27 mai 2025 au Forum de Savigny.
- 21.05.2025 ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) envoie son agenda de juin 2025.
- 02.06.2025 Mme Mireille Roquigny envoie sa démission du Conseil communal en raison de ses récents engagements professionnels.
- 03.06.2025 M. le Municipal Christian Aeschlimann invite la Mme la Présidente Maud Müller à l'inauguration le 21 juin 2025 du banc et de la borne commémorative dans le cadre du bicentenaire de la commune.

- 03.06.2025 Le Greffe municipal transmet le courriel du 26 mai 2025 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron concernant la stratégie de lutte contre le moustique tigre.
- 03.06.2025 Le Greffe municipal transmet le communiqué du 27 mai 2025 du Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud sur le moustique tigre : *la population a un rôle à jouer pour empêcher sa reproduction.*
- 11.06.2025 UCV-Info.
- 11.06.2025 ARMOUP (Association romande des maîtres d'ouvrage d'utilité publique) envoie sa newsletter de juin 2025.
- 16.06.2025 Bulletin canton-communes.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Souper du Conseil communal du 23 mai 2025

Mme la Présidente Maud Müller remercie toutes les personnes ayant participé au souper du Conseil communal. Elle relève que c'était une super soirée, remerciant également le Bureau pour l'organisation ainsi que certaines personnes présentes dans la salle qui ont réellement aidé au rangement.

Match Conseil communal Savigny-Lutry

Mme la Présidente Maud Müller remercie et félicite les Conseillères et Conseillers ayant participé au match amical inter conseil avec Lutry. Elle ajoute que malgré la pluie, ce match s'est déroulé dans la bonne humeur, même si quelques blessés étaient à déplorer. Elle est d'avis que ce match devrait être renouvelé avec un match retour l'année prochaine, ceci afin que Savigny puisse prendre sa revanche sur Lutry.

6. COMMUNICATIONS DES DELEGUES DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole aux délégués des Conseils intercommunaux.

6.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher informe que l'avant-dernier Conseil intercommunal a eu lieu le 18 septembre 2024 à Ropraz et que le dernier s'est déroulé le 11 juin 2025 à Montpreveyres.

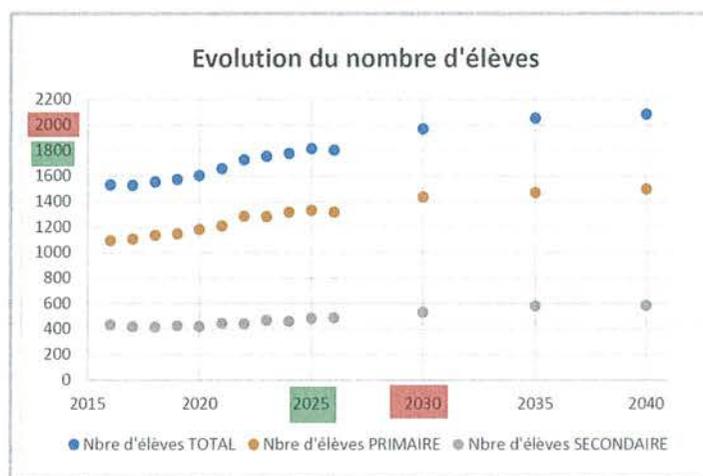
Il ajoute que c'est sur cette dernière assemblée qu'il va donner quelques informations qui comportait à l'ordre du jour l'assermentation d'un nouveau Conseiller ainsi que le préavis 01/2025, soit les comptes 2024 et son rapport de gestion.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher explique que l'étude Microgis présentée dans le rapport de gestion montre l'évolution démographique des élèves avec en vert 1'800 élèves en 2025 passant à 2'000 élèves en 2030. Il relève une jolie progression, laquelle s'accroît encore sur les années suivantes, avec peut-être une correction de ces chiffres en raison de la maturité sur quatre ans qui sera introduite en 2032. Il ajoute que le besoin pour le Canton s'élève à 100 classes et que, pour Savigny, l'impact repose sur les 10 et 11H, avec probablement une diminution d'élèves mais compensée par l'augmentation de la population.

Etude Microgis : évolution démographique

(extrait rapport de gestion)

- Impact de la maturité sur 4 ans dès 2032
- Besoin de 100 classes sur le canton
- Impact sur 10 et 11H



M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher termine en citant quelques points, sans vouloir entrer dans les détails sur les déplacements par exemple, point exprimé à plusieurs reprises.

Court-terme

- Des déplacements importants provoquent un mécontentement essentiellement à Savigny et Mollie-Margot ;
- Réouverture de 2 classes (1-2P) à Vulliens dans les collèges décentralisés en 2025 ;
- Réservation de 2 classes (1-2P) à Roprax en 2026 ;
- Recherche de disponibilité de zones d'utilité publique dans les communes de l'ASIJ pour permettre la construction de nouvelles classes ;
- Raffort Mézières : quelques transformations de salles de sciences non prévues au départ du projet pour le secondaire dans ce collège.

Prochaines étapes

- Décembre 2025 :
Préavis de crédit d'étude pour de nouvelles classes (éléments modulaires durables) et le choix d'un Bureau d'Assistance au Maître d'Ouvrage (BAMO) ;
- Juin ou décembre 2026 :
Préavis d'un projet de construction de nouvelles classes (éléments modulaires durables) pour la rentrée d'août 2028.

Mme la Présidente Maud Müller remercie M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour son compte-rendu.

Intervention de Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg

Mme la Conseillère Karine Gautschi Hälg questionne la Municipalité afin de savoir si elle a déjà des pistes pour pouvoir répondre aux sollicitations de l'ASIJ concernant l'évolution des demandes en locaux, ayant relevé que le budget prévoit effectivement une extension.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann revient sur les éléments modulaires qui *pourraient* être posés à Savigny, souhaitant d'abord juste rappeler la complexité de l'ASIJ comportant aujourd'hui 1'800 élèves et qui passera bientôt à 2'000 élèves, 87 arrêts sur le territoire de l'association scolaire à gérer, HelvéCie qui tourne à 15 bus sur deux tournées, ce qui explique les départs à 08h00 ou 09h00 le matin en fonction des classes, et 4 lignes de transports publics.

Il explique que le comité directeur réfléchit à toutes ces solutions de transport par rapport aux parents pas tout-à-fait satisfaits mais rappelle que les élèves sont enclassés en fonction des locaux et des classes à disposition.

Il termine en indiquant qu'en ce qui concerne les locaux, ils seront ouverts au fur et à mesure, tel que présenté par M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher, n'étant malheureusement pas en mesure d'en dire plus à l'heure actuelle, ces questions étant aux mains du comité directeur de l'ASIJ.

6.2. ASEL

Mme la Présidente Maud Müller constate qu'en l'absence de M. le Conseiller Fritz Burri, il n'y a pas de délégué pour communiquer sur l'ASEL. Elle indique que ce point sera par conséquent repris lors de la prochaine séance du Conseil communal.

6.3. ORPC

Mme la Présidente Maud Müller demande à M. le Conseiller Ralph Brühlmann qui répond n'avoir pas de communications à transmettre pour l'ORPC.

7. PREAVIS N° 01/2025 : RAPPORT DE GESTION 2024

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission de gestion.

Madame la Présidente du Conseil, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, La Commission de gestion, chargée d'examiner l'exercice 2024, déclare s'être acquittée de sa tâche et vous recommande :

Vu le présent rapport établi conjointement par ses membres,

Vu le rapport de gestion 2024 de la Municipalité,

Et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

- 1. D'approuver la gestion de la Municipalité pour l'année 2024 et de lui en donner décharge ;*
- 2. De relever la présente Commission de gestion de son mandat.*

Et exprime le souhait que la Municipalité prenne en considération les observations et les vœux formulés dans le présent rapport.

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Commission de gestion, informe que le rapport de gestion sera examiné chapitre par chapitre et explique qu'en cas de questions, les Conseillères et Conseillers sont priés de lever la main afin qu'elle puisse leur donner la parole.

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 Organisation des autorités – Page 13

La parole n'est pas demandée.

1.2 Conseil communal – Pages 14 à 18

La parole n'est pas demandée.

1.3 Municipalité – Pages 20 à 23

La parole n'est pas demandée.

1.4 Personnel communal – Pages 24 et 25

La parole n'est pas demandée.

1.5 Promotion de la commune – Pages 25 à 27

La parole n'est pas demandée.

1.6 Administration – Pages 28 à 30

La parole n'est pas demandée.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures – Pages 30 à 34

La parole n'est pas demandée.

1.8 Transports publics – Pages 35 et 36

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann demande ce qu'il est ressorti de la séance du 23 avril 2025 concernant la ponctualité et la qualité, étant un adepte des transports publics.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que certains retards ont effectivement été relevés, dus certainement aux travaux connus effectués sur la route d'Oron, lesquels ne facilitent pas la ponctualité de ces trajets-là et qu'aux heures de pointe s'ajoute un certain nombre de personnes avec leurs propres véhicules, engendrant d'assez longs bouchons.

Elle explique qu'aucune solution miracle n'existe vraiment puisque les travaux du pont de l'autoroute sont longs. Elle indique avoir fait remonter également la problématique d'un bus qui ne vient pas, avec la compréhension évidente que cela pose des problèmes aux usagers.

1.9 Économat, informatique, télécommunications – Pages 36 à 38

La parole n'est pas demandée.

2. FINANCES – Pages 39 et 40

La parole n'est pas demandée.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts – Page 42

4 La parole n'est pas demandée.

3.2 Vignes – Page 42

La parole n'est pas demandée.

3.3 Bâtiments et gérances – Page 43 à 52

La parole n'est pas demandée.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient sur la page 48, *dynamitage du Postomat*, qui a eu lieu il y a un an. Il demande si les assurances se sont prononcées sur la prise en charge des frais de réfection devisés à CHF 80'000.00 pour la PPE et, en cas de refus de leur part, quelle est la proportion de ces frais qui incomberait à la commune.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que l'ECA s'est prononcée tout récemment, prenant en charge une très grande partie du montant.

3.4 Installations sportives – Page 52 à 54

La parole n'est pas demandée.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement – Pages 55 à 68

La parole n'est pas demandée.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume demande des explications en page 61 sur un des projets clés intitulé *un espace public à 5 minutes de chez soi*.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que ce sont des principes généraux, à savoir qu'il soit possible de se déplacer au niveau du centre avec un espace public à proximité. Elle ajoute qu'il ne s'agit évidemment pas d'un espace public sur tout le territoire communal dans la mesure où, comme chacun le sait, une bonne partie se trouve en hors zone.

4.2 Routes – Voirie – Pages 69 à 80

La parole n'est pas demandée.

4.3 Parcs et promenades / cimetière – Pages 80 et 81

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi demande où en est le dossier sur le cimetière car il manque toujours neuf pastilles.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix atteste attendre la livraison des huit dernières urnes de l'entreprise qui a connu quelques soucis mais qui assure la commune qu'elle va les recevoir, ajoutant qu'elle va la relancer.

4.4 Gestion des déchets – Pages 81 à 84

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi intervient sur le point 4.4.3.2 concernant les réfections qui ont eu lieu à la déchetterie, soit les fers à béton qui ressortaient, l'entreprise ayant dû revenir. Il demande si ces travaux étaient sous garantie.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond qu'effectivement, ces travaux sont pris sous garantie dans la mesure où la Municipalité a signalé tout de suite à l'entreprise Sika qu'elle n'était pas satisfaite des travaux en voyant des taches de rouille remonter, ajoutant que cette société est intervenue en juin 2025.

4.5 Assainissement – Pages 85 à 90

La parole n'est pas demandée.

4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines – Pages 91 à 93

La parole n'est pas demandée.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / ÉGLISES

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) – Pages 94 à 96

La parole n'est pas demandée.

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel – Page 97

La parole n'est pas demandée.

5.3 Association du passeport vacances Oron-Jorat – Page 97

La parole n'est pas demandée.

5.4 Cultes – Pages 97 et 98

La parole n'est pas demandée.

6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police – Pages 99 à 103

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann revient sur l'acquisition d'un nouveau radar selon un crédit de mars 2024 et demande si une date de livraison est déjà connue.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond que le radar est commandé, que la livraison est imminente mais que la date précise n'est pas encore connue. Il rassure ainsi M. le Conseiller Fabrice Portmann de sa prochaine arrivée.

Mme la Présidente Maud Müller invite les Conseillères et Conseillers à faire attention aux limitations de vitesse.

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux – Pages 104 et 105

La parole n'est pas demandée.

6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron – Pages 105 à 107

La parole n'est pas demandée.

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale – Pages 108 à 112

La parole n'est pas demandée.

7.2 Santé publique – Pages 112 et 113

La parole n'est pas demandée.

7.3 Exécution forcée d'expulsion – Page 113

La parole n'est pas demandée.

7.4 Registre des entreprises – Page 114

La parole n'est pas demandée.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) – Pages 115 et 116

Intervention de M. le Conseiller Vincent Schneider

M. le Conseiller Vincent Schneider revient sur les médias auxquels se font régulièrement le porte-parole de la pénurie des places de crèches. Il demande comment ça se passe à Savigny et si des statistiques sur la couverture des besoins à Savigny et dans les communes environnantes existent.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann répond qu'effectivement, il y a pénurie, avec des parents sur liste d'attente.

Il explique que l'association travaille sur ce point, sans avoir de statistiques précises à présenter pour Savigny.

Il ajoute qu'il ne faut pas oublier non plus qu'en plus des places manquantes, du personnel qualifié manque également à l'appel.

Il indique que du corollaire de l'attraction pour la région du Jorat découle une augmentation de la population non anodine, pas seulement sur Savigny mais partout, ce qui se répercute bien entendu sur les infrastructures scolaires, dans le pré et parascolaire.

Il termine en ajoutant que le corollaire de tout cela sera un défi à relever également pour les personnes âgées dans les années prochaines.

8. Service des eaux – Pages 117 à 127

La parole n'est pas demandée.

Sans autre intervention, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 01/2025.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le rapport de gestion ;*
- *Ouï le rapport de la Commission de gestion ;*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- *De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2024.*

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis n° 01/2025 au vote.

Elle informe qu'il est accepté à l'unanimité.

8. PREAVIS N° 03/2025 : RAPPORT DES COMPTES 2024

Mme la Présidente Maud Müller prie M. le Boursier Bertrand Pasche de rejoindre Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny à la table de la Municipalité, remerciant au passage M. l'Huissier, puis elle invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité par les membres de la Commission des finances. Celle-ci propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

1. *D'accepter les comptes 2024, tel que présentés ;*
2. *De charger la Municipalité de les soumettre au Conseil d'État pour approbation.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie le rapporteur et informe que le même exercice que pour la gestion communale 2024 sera effectué.

1. Exercice 2024 – Page 4

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour s'adresse à la Commission des finances concernant la page 7 qui indique deux questions importantes posées à la Municipalité.

- Quelles sont les pistes envisagées pour remédier à l'excédent de charges ?
- Quelles sont les pistes envisagées pour contribuer à éviter un déséquilibre ?

En effet, il ajoute qu'en guise de réponse, il est indiqué qu'une réponse sera donnée oralement. Aussi, il souhaite savoir quelles réponses ont été apportées à la Commission des finances, à moins que celles-ci ne soient hautement confidentielles.

Réponse de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten estime qu'il va faire chaud car dans l'annexe toujours fournie au rapport de la Commission des finances figure le document intitulé *questions et réponses de la Municipalité*. Il pense que toutes et tous l'ont parcouru et qu'effectivement, dans le retour de la Municipalité, il est précisé que des réponses seront formulées oralement, tel que chacune et chacun l'a lu et compris, c'est-à-dire que la Municipalité débat de manière confidentielle avec la Commission des finances lors de la rencontre pour ces questions.

Concernant le point soulevé par M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour sur cette particularité de la situation soulevée par la Commission des finances, il ajoute que celle-ci a entendu la réponse de la Municipalité. M. le Conseiller Alain Perreten pense que dans les vingt-cinq prochaines minutes, il y aura quelques notes à prendre sur les propos développés.

Il répond simplement que oui, la Municipalité est parfaitement consciente de la situation de ces comptes affectés, en l'occurrence l'évolution des charges qui naturellement la mène à devoir apporter des réponses concernant ces éléments car, étant donné qu'il s'agit de comptes affectés, la commune ne peut pas présenter des comptes avec un excédent de charges. Il indique que de cette situation découleront d'éventuelles décisions dans un proche avenir ou à moyen terme, afin de compenser cette particularité et équilibrer les comptes.

M. le Conseiller Alain Perreten explique que concernant les ordures ménagères et les déchets, il n'y aura pas trente-six solutions tel que le dit la Municipalité, à savoir que soit il conviendra de travailler sur les recettes ou alors au préalable de travailler sur les coûts et les charges. Il relève qu'oralement, la Commission des finances a entendu que ces futures décisions ne seront pas forcément très populaires, que ce soit pour travailler sur les charges dans la mesure où il faudra peut-être reconsidérer les accès ou les particularités de la gestion de la déchetterie ou concernant les recettes, car il n'y aura pas forcément beaucoup d'autres solutions que celles qui pourront découler d'une nouvelle étude de la taxe sur les déchets, voire de la problématique concernant tous les contribuables de la commune.

Pour la particularité concernant les égouts et l'épuration, M. le Conseiller Alain Perreten relate qu'il s'agit à peu près du même principe dans la mesure où même s'il existe un fonds à disposition pouvant être sollicité pour couvrir momentanément la différence et procéder à l'équilibre, les fonds ne sont pas inépuisables et il faudra donc naturellement procéder à des nouvelles évaluations des recettes pour non pas attribuer des résultats positifs au fonds de rénovation mais pour équilibrer ces comptes.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour intervient sur le chapitre 1 en page 4. Il salue la création du *fonds assainissement énergétique/transformation des bâtiments* auquel ont été alloués les 1,7 millions d'excédents de revenus 2024. Il ose espérer que ce montant sera entièrement utilisé pour des assainissements énergétiques et que cela donnera enfin l'impulsion nécessaire au démarrage des travaux proprement dit, après de nombreuses années d'investigations.

Il tient à rappeler que le montant global de tous les assainissements nécessaires avoisine les treize millions, selon les expertises CECB+ effectuées en 2023, mais qu'il est cependant important de considérer ces travaux non pas comme de l'entretien mais comme un *investissement* sur l'avenir, vu qu'ils seront amortis en une quinzaine d'années et rapporteront même ensuite de l'argent. De plus, il ajoute qu'il serait particulièrement judicieux de procéder sans tarder à ces travaux, les taux d'intérêts étant actuellement au plus bas et tant que les programmes de subventions cantonaux et fédéraux existent encore sachant qu'ils sont de plus en plus attaqués par les parlements dans les paquets d'économie.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny donne garantie que ce fonds sera dédié en priorité à l'assainissement du Complexe scolaire, même s'il ne s'agit aujourd'hui plus d'un fonds car MCH2 ne permet plus d'octroyer de fonds, mais en préfinancement par rapport au premier projet des préoccupations de la Municipalité.

2. Concepts de résultats – Pages 6 à 9

La parole n'est pas demandée.

3. Charges de fonctionnement – Pages 10 à 14

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume intervient sur le graphique de la page 15 concernant les charges de fonctionnement ainsi que sur la page 18 dans les revenus de fonctionnement. Elle demande si elle a bien compris que pour CHF 1'000.00 de charges, il y a par exemple CHF 167.00 de dépenses de personnel.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny le lui confirme et signale que ce point figurera dans la légende la prochaine fois.

4. Revenus de fonctionnement – Pages 15 à 17

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier a constaté en page 16 une différence par rapport aux comptes de l'année passée dans les deux tableaux qui comparent les écarts entre 2024 et 2023. Il a calculé que ce sont des écarts entre *comptes* et *budget* et pense qu'il y a une erreur de calcul, provenant d'un tableur Excel probablement.

Il a repris les comptes 2023 et comparé par exemple le poste n° 400 : les comptes 2023 indiquent CHF 8'853'114.00 et CHF 9'835'138 en 2024, avec donc une différence de CHF 982'024.00, soit 11,09%. Il a calculé les deux tabelles et explique que les résultats montrent vraiment d'autres pourcentages, raison pour laquelle il est d'avis qu'il ne faut pas se fier à ces écarts 2023 et 2024. Il répète qu'il s'agit d'écarts entre *comptes* et *budget*.

Aussi, il pense qu'il y a lieu de les recalculer et de le rappeler éventuellement dans le procès-verbal afin d'avoir les bons chiffres. Il insiste en relevant qu'à la fin, au chiffre 441 *gains immobiliers*, il est particulièrement flagrant de constater que la différence de +CHF 537'510.00 de gains immobiliers n'est pas juste car les comptes 2023 indiquent CHF 1'380'132.00 et ceux de 2024 CHF 1'367'510.00, avec par conséquent une différence de CHF 12'622.00 seulement.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur le dernier exemple mentionné par M. le Conseiller Peter Weier concernant les gains immobiliers, demandant s'il a bien cité les totaux des chiffres 404, 405 et 441, soit +CHF 537'510.00.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier revient sur son explication en reprenant le chiffre 441 *gains immobiliers*, donnant raison à Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny en ce qui concerne les totaux des écarts entre 2023 et 2024. Il explique que l'écart affiché est de CHF +107'356.00 alors qu'il est effectivement de CHF 301'397.00 de moins par rapport à l'année passée.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que ce ne sont pas les chiffres qui sont faux dans la mesure où il faut comprendre qu'il s'agit effectivement des écarts entre *comptes* et *budget*, tel que relevé par M. le Conseiller Peter Weier.

5. Comptes 2024 – Pages lilas

5.1. Administration générale – Pages 1 à 4

La parole n'est pas demandée.

5.2. Finances – Pages 4 et 5

La parole n'est pas demandée.

5.3. Domaines et bâtiments – Pages 5 à 10

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut intervient, en s'excusant, lors de la discussion sur le point 6 *Récapitulation comptes de fonctionnement 2024* car il a loupé une page dans la mesure où Mme la Présidente Maud Müller est allée un peu vite. Elle s'en excuse.

Lors de la rédaction du procès-verbal, son intervention sur le point 5.3 Domaines et bâtiments, page 6, 330 Vignes, Achat plants vignes CHF 24'325.00 en 2024, est par conséquent enregistrée au bon endroit.

M. le Conseiller Marc Cornut explique que le prix actuel est à peu près de CHF 1.70, ce qui représente environ CHF 14'000.00, estimant ainsi que le montant de CHF 24'325.00 est élevé. Aussi, il ironise en espérant que tous les plants du district ont été changés.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux explique qu'il ne s'agit pas d'achat de plants mais de l'achat des deux parcelles de vignes.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet rebondit sur le sujet des vignes en demandant où se trouve toute l'exploitation de l'année dernière.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'il n'y aura pas de coûts de travail parce que la masse de raisin sortie de la vigne sera gardée par le vigneron pour payer son travail et que les bouteilles restantes seront celles de la commune. Il résume que c'est en fait le raisin qui paie le travail du vigneron, avec le surplus qui revient à la commune, avec un décompte sans facture effectué entre le vigneron et la commune.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet demande dans quelles proportions.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que le nombre de bouteilles qui vont rester suivant les années pourra être de cinquante ou zéro en cas de grêle par exemple, voire jusqu'à 150 bouteilles. Il explique que cela dépend de la qualité et de la masse de raisin à disposition sur les deux parcelles de vignes car le travail est le même, qu'il y ait plus ou moins de raisin. Il en profite pour annoncer que la vigne de la commune a été quelque peu touchée par la grêle samedi.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet demande dans quelles proportions et à combien l'are la commune est assurée aujourd'hui auprès du groupement de Lavaux actuellement en standby.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond que ce n'est pas la commune qui est assurée mais le vigneron, lequel fera marcher son assurance grêle par rapport à toutes les parcelles touchées dont il s'occupe car il ne s'agit pas exclusivement de celles de la commune.

5.4. Travaux – Pages 10 à 14

La parole n'est pas demandée.

5.5. Instruction publique et cultes – Pages 14 et 15

La parole n'est pas demandée.

5.6. Police – Pages 15 et 16

La parole n'est pas demandée.

5.7. Sécurité sociale – Pages 16 et 17

La parole n'est pas demandée.

5.8. Services industriels – Pages 17 et 18

La parole n'est pas demandée.

6. Récapitulation comptes de fonctionnement 2024 (pages vertes) – Page 20

La parole n'est pas demandée.

7. Charges et revenus par nature (pages jaunes) – Page 21

La parole n'est pas demandée.

8. Détail des comptes 39-49 (pages blanches) – Page 22

La parole n'est pas demandée.

9. Bilan au 31 décembre 2024 (pages vertes) – Page 23

La parole n'est pas demandée.

10. Bilans comparés 2024 – 2023 (pages vertes) – Page 24

La parole n'est pas demandée.

11. Tableau des investissements (pages roses) – Page 25

La parole n'est pas demandée.

12. Conclusions sur le contrôle des comptes – Page 26

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 03/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n° 03/2025 du 4 avril 2025 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DÉCIDE :

1. D'adopter les comptes 2024, tel que présentés ;
2. De charger la Municipalité de les soumettre au Conseil d'État pour approbation.

Mme la Présidente Maud Müller soumet le préavis au vote, lequel est accepté avec une abstention. Elle remercie M. le Boursier Bertrand Pasche qui reprend place dans l'assemblée.

9. PREAVIS N° 04/2025 : DEMANDE DE CREDIT D'ETUDE POUR LA TRANSFORMATION DU RURAL ET LA CONSTRUCTION DE DEUX PAVILLONS ANNEXES

Mme la Présidente Maud Müller invite le rapporteur M. le Conseiller Bernard Pouly à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

À l'unanimité, la Commission chargée d'examiner le préavis, recommande au Conseil communal de Savigny d'approuver le préavis municipal n° 04/2025 et, ce faisant :

1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 725'900.00 TTC (sept cent vingt-cinq mille neuf cents francs) pour la réalisation de l'étude, telle que décrite dans le présent préavis.
2. D'admettre le mode de financement proposé.
3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.

Mme la Présidente Maud Müller remercie le rapporteur de la Commission ad hoc et invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 725'900.00 TTC (sept cent vingt-cinq mille neuf cents francs) pour la réalisation de l'étude, telle que décrite dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour tient tout d'abord à remercier vivement la Municipalité pour l'organisation de l'atelier PACom de jeudi dernier, notamment pour toutes les informations transmises concernant les projets futurs et l'opportunité donnée à la population de s'exprimer sur ceux-ci. Il ajoute que, comme l'a très bien montré cet atelier, la commune souhaite répondre, à court et moyen terme, à un ensemble de besoins parmi lesquels, de manière non exhaustive :

- des logements adaptés pour les seniors et un CAT ;
- des cabinets médicaux ;
- la relocalisation du réfectoire et de la ludothèque ;
- une salle de rythmique ;
- mais aussi la nécessité d'ouvrir à moyen terme de nouvelles salles d'école ;
- des espaces à disposition des sociétés ;
- peut-être un local pour la jeunesse ;
- le réaménagement de la place du Forum avec un nouvel équilibre entre places de stationnement et espaces verts ;
- un cheminement piéton Nord-Sud ;
- etc.

Or, il relève que la commune dispose, pour réaliser tout cela, de différents espaces :

- le terrain libéré par l'ancienne Coop provisoire ;
- la grande parcelle de 9'000 m² au Sud et à l'Ouest de l'Ancien collège, soit où se trouve l'actuel Pavillon scolaire qui sera démolé ;
- et finalement les différents espaces qui doivent être réaménagés tels que la place du Forum, le Rural, etc.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour poursuit en indiquant que le Conseil communal a donc, par conséquent, la grande opportunité de pouvoir se pencher globalement sur l'ensemble de ces besoins et surtout de réfléchir à l'articulation optimum de ces besoins les uns par rapport aux autres.

Il estime que, malheureusement, le préavis présente aujourd'hui un projet sans lien avec l'ensemble des problématiques à résoudre et ne tenant pas compte des potentialités offertes par les différents espaces disponibles, en fonçant ainsi tête baissée dans un projet précis sans donner le temps de réflexion nécessaire à l'examen de son adéquation et intégration dans une vision plus générale du réaménagement du centre du village.

De plus, il relève que la Municipalité fait voter le Conseil communal pour un montant très conséquent de près d'un million, représentant tout de même le 10% du montant final. Il est d'avis que cette démarche assez inhabituelle constitue dans les faits en un chèque en blanc pour la réalisation proprement dite. En effet, il demande qui osera ensuite remettre en question ce projet lorsque la commune aura dépensé ces CHF 725'000.00. En outre, il indique qu'il faut bien dire qu'on ne sait pas grand-chose sur ce projet, car :

- Aucun plan n'est disponible concernant l'emplacement des bâtiments et il y a par exemple une contradiction entre le descriptif figurant dans le préavis qui parle d'un pavillon Est de 100 m² pour la ludothèque et d'un pavillon Sud de 213 m² pour la salle de rythmique et le plan de la Commission ad hoc qui présente deux pavillons au Nord, le plus gros étant à l'Est.
- Nous n'avons aucune idée comment ces bâtiments s'intégreront dans le tissu villageois environnant s'agissant des flux piétonniers, de la gestion du trafic et du stationnement induit par ces bâtiments, etc.
- De plus, nous ne connaissons pas le bureau d'architecture qui a été choisi, ni le concept général qui a déjà été élaboré par celui-ci et pour lequel il a été retenu.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour poursuit afin d'être bien clair en disant que le projet en lui-même est probablement bien construit en termes de délais, prestataires, financement, rentabilité, etc. et que son objectif est de rendre service à la population. Donc, il ne conteste aucunement les besoins qui sous-tendent ce projet tels qu'un cabinet médical, un réfectoire, une salle de rythmique et une ludothèque mais il regrette ici que la commune ne saisisse pas cette réelle opportunité de pouvoir prendre la hauteur nécessaire pour examiner dans leur ensemble tous les besoins qu'il a précédemment cités. Il pense d'ailleurs qu'il y en a sûrement d'autres qui lui échappent. En quelque sorte, il déplore cette démarche de *saucissonnage* des projets qui consiste à demander l'aval du Conseil communal pour un projet précis qui conditionnera inmanquablement les projets suivants.

Il explique que l'atelier PACom de jeudi dernier a très bien montré que tous ces projets sont interdépendants et que leur réalisation est encore ouverte car sinon la Municipalité n'aurait pas organisé un tel atelier, lequel a cependant aussi montré, au vu de la diversité des opinions exprimées, qu'il n'y a pas non plus de consensus clair parmi la population, en particulier concernant l'emplacement des LADA, ses voies d'accès, sa proximité avec le centre de santé, etc.

Il pense qu'il est trop tôt pour affirmer que le centre de santé a bien sa place dans le Rural et qu'il est trop tôt de se mettre à construire des pavillons tant que manque une vue d'ensemble des besoins à venir en locaux scolaires, etc. avec autant de questions qui ne peuvent et ne doivent pas être traitées isolément, c'est-à-dire indépendamment les unes des autres.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour souhaite qu'on pose d'abord tous les besoins sur la table et qu'on essaie de satisfaire l'ensemble de ceux-ci, dans la meilleure intelligence et harmonie possible, en élaborant en premier lieu une forme de *schéma directeur* pour le centre du village, pensant que c'est ensuite qu'il sera possible de passer aux réalisations proprement dites, étape par étape. Il évoque le langage militaire avec *voir loin, commander court* ou le langage politique *penser globalement, agir localement*.

Pour conclure, il adhère totalement aux besoins exprimés par ce projet et il est parfaitement conscient et aussi reconnaissant que la Municipalité a conçu ce projet pour le bien de la population. Mais c'est cependant dans un esprit constructif qu'il dit ce soir *non* à la démarche proposée, car il est persuadé qu'en élargissant la réflexion au contexte plus général comme les personnes âgées, la jeunesse, les besoins scolaires, etc., de meilleures solutions peuvent encore être trouvées.

Il invite par conséquent les Conseillères et Conseillers à renvoyer ce préavis à la Municipalité en votant *non*, afin que la Municipalité saisisse cette opportunité d'examiner le devenir du Rural en étroite relation avec tous les autres besoins, puis il remercie l'assemblée de son attention.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut ne veut pas autant entrer dans les détails que M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour. Il trouve que c'est très bien expliqué mais il a de son côté des remarques un peu plus directes à formuler car il est quelque peu sceptique sur ce préavis. Il a l'impression que la transformation du Rural est déjà conditionnée sans autre option et qu'il ne reste plus qu'à dire deux fois oui.

Il revient sur la construction de deux *poulaillers*, s'excuse et rectifie de deux *pavillons*, qui font selon lui figure de deux verrues à côté du Rural et qui vont coûter cher en électricité, chauffage, épuration, sanitaire, sans compter l'entretien futur. Il refuse ce concept et demande que chacune et chacun cherche l'erreur avec des élèves à côté du Rural et des logements sur la place de la Coop provisoire à côté d'une cour d'école.

Quant au Rural, il est d'avis qu'il est possible d'y faire quelque chose de magnifique, qu'il faudra y mettre des sous mais comme depuis déjà dix ans la commune fait entre CHF 800'000.00 et plus de CHF 1'200'000 environ chaque année de bon, il pense qu'elle dispose de réserves pour cette transformation.

M. le Conseiller Marc Cornut estime qu'en regardant un peu le grand avant-toit, il existe peut-être une possibilité de mettre le mur un mètre plus en avant, en gardant toujours une partie de l'avant-toit, pour se retrouver avec un rez-de-chaussée, un premier et un deuxième niveau avec 900 m² à disposition et non pas 600 m².

Il poursuit en indiquant que, bien sûr, le toit devra être isolé, les tuiles devront être changées parce qu'il pense que les tuiles actuelles sont aujourd'hui introuvables, des vélux devront être installés, avec même des pièces mansardées dessous, quitte pour valoriser l'immeuble à garder une partie de chaque pente en colombage.

Aussi, M. le Conseiller Marc Cornut est un peu de l'avis de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, ajoutant que *si ça ne va pas*, il est prêt à faire un référendum, remerciant l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher débute en disant que trois ans séparent le Conseil communal du projet de la Coop provisoire et un an pour la Commission d'urbanisme sans que le Conseil communal ne puisse s'exprimer sur les projets d'aménagement du village. Il estime que, maintenant, un projet très partiel pour le Rural est présenté, avec une verrière pour la salle de rythmique et la ludothèque, sans coordination factuelle pour l'ensemble et encore moins pour les besoins en classes supplémentaires. Il demande pourquoi l'UAPE n'est pas non plus rapatriée comme cela s'est fait par exemple à Carrouge et dans d'autres communes. Il dit que les flux Nord-Sud du village ne sont pas développés et que l'aspect des parkings non plus. Il est d'avis qu'à force de morceler les projets sans vision d'ensemble, un développement chaotique sera obtenu. Il l'a déjà observé avec le terrain synthétique sans sous-sol, qui est, selon lui, une opportunité ratée. Il rappelle que le besoin à court terme concerne les classes d'écoles et précise qu'en quatre mois, des containers provisoires et confortables peuvent être installés en location par exemple à la place de la Coop provisoire, ce qui donnerait le temps de faire les études nécessaires. Il ajoute que les ateliers participatifs sont également une opportunité d'associer la population et que le premier atelier du 19 juin 2025 a montré un écart magistral.

En conclusion, il indique que ce préavis n° 04/2025 doit être refusé et que le Conseil communal doit demander à la Municipalité de revoir tout ce dossier en intégrant l'ensemble de l'aménagement du village, du Nord au Sud et sans oublier la Commission d'urbanisme. Il termine en disant qu'il faudra aussi fixer les priorités mais avec une vision globale bien décrite.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann rappelle que le vote sur ce préavis concerne l'étude et non pas la réalisation du projet. Il a beaucoup entendu parler de globalité et, ayant lui-même participé à la séance du 19 juin 2025, il ajoute qu'il a été fait mention de l'avenir, à savoir 2030 voire plus. Il rappelle également que l'unique médecin établi dans la commune va prendre sa retraite et qu'il n'y aura ainsi plus de médecin sur la commune. Il questionne les Conseillères et Conseillers pour savoir s'ils sont prêts à ne plus avoir de médecin dans la commune, peut-être jusqu'en 2045, car le projet ne sera peut-être abouti qu'à ce moment-là. Il est d'avis qu'il faut donc également réfléchir par rapport à cela et, en ce qui concerne les places de parc, etc. il rappelle que les raisons pour lesquelles elles ont été refusées à la Coop provisoire ont d'ores et déjà été discutées. Il termine en déclarant être en faveur de ce préavis.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay intervient en tant que Président de la Commission ad hoc, indiquant s'être naturellement aligné avec les conclusions du rapport adoptées à l'unanimité. Il remercie le rapporteur M. le Conseiller Bernard Pouly avec lequel il a eu une discussion cordiale. Il retient surtout l'alignement par rapport aux besoins relevés par M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour. Il regrette beaucoup de ne pas avoir participé au PACom parce qu'il a l'impression qu'il y a des choses qui s'y sont passées, soulignant qu'il ne peut pas se prononcer là-dessus. Cependant, en tant que membre de la Commission d'urbanisme, il souhaite attirer l'attention du Conseil communal sur une limite du dispositif actuel avec ce projet du Rural réellement structurant, touchant au patrimoine, à l'espace public et à l'image de la commune sans que la Commission d'urbanisme n'ait été consultée. Il rappelle que le cadre de la Commission d'urbanisme a été posé par la Municipalité dans une logique valable à l'époque mais se demande si aujourd'hui, il reste adapté à la réalité des projets publics actuels. Il lui semble pertinent que la Commission puisse être consultée à titre facultatif dans des moments-clés, par exemple au stade de l'avant-projet de soumission pour apporter un regard avant l'engagement des études et lors de l'envoi d'un dossier au Canton dans le cadre d'enquêtes préliminaires, selon l'article 36 LATC, aux fins de renforcer la cohérence du préavis envoyé à la DGTL comme le font déjà certaines communes vaudoises.

Il explique que ces démarches sont pratiquées ailleurs, par exemple à Bourg-en-Lavaux où la Commission consultative vérifie l'intégration paysagère des projets avant l'enquête publique ou dans des agglomérations telles que Le Mont-sur-Lausanne où la Commission d'urbanisme est sollicitée en amont. Il ajoute que la modification du règlement n'est pas à l'ordre du jour mais il invite la Municipalité et le Conseil communal à réfléchir à cette possibilité de consultation facultative, ciblée, modulaire pour certains projets structurants ou soumis à l'examen cantonal. Il est d'avis que cela permettrait d'enrichir les décisions sans alourdir les procédures.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume précise qu'elle intervient à titre personnel et non en tant que cheffe de groupe du PS & Sympathisants. Elle souhaite tout d'abord remercier la Municipalité pour son engagement dans les réflexions d'avenir pour la population avec l'aménagement du centre de Savigny. Ainsi, elle trouve très pertinent d'implanter un cabinet médical et de penser aux seniors avec les futurs LADA et un CAT ainsi qu'aux plus jeunes avec une salle de rythmique, un réfectoire et la ludothèque tel que déjà mentionné. Elle explique avoir été très enthousiaste à la lecture du préavis et de l'affection qui lui est promise. Elle est allée ensuite aux ateliers participatifs, qu'elle a trouvé extrêmement intéressants, et s'est dit que ce projet était un peu prématuré car il manque, à son sens, trois éléments :

1. La synthèse promise des ateliers ;
2. Le retour du postulat sur les besoins des jeunes déposé il y a deux ans ;
3. Un concept intergénérationnel.

Elle commence par la synthèse des ateliers en rappelant que les interventions ont été très riches et variées et que la vision de la Municipalité est un peu partagée au sein de la population, ce qu'elle trouve normal car tout ne peut de loin pas faire l'unanimité, mais a suscité également beaucoup de questions et d'interventions. Aussi, elle se réjouit vraiment de lire cette synthèse.

En ce qui concerne le deuxième point, Mme la Conseillère Katia de la Baume a noté que des questions ont émergé à propos des LADA, l'emplacement avec les pentes à la place de la Coop provisoire, etc. Lors de cette soirée du 19 juin 2025, elle a noté également plusieurs interventions en lien avec les besoins des jeunes et des enfants. Justement, elle s'est dit que c'était quand même un peu dommage que les résultats de cette étude sur les besoins, votée et gratuite rappelle-t-elle et dont mission a été donnée à la Municipalité, ne sont pas encore connus, ajoutant qu'il paraît que c'était en cours il y a une année. Elle répète qu'elle trouve vraiment très dommage de ne pas intégrer ces besoins dans les réflexions.

Quant au troisième point, soit le concept intergénérationnel, elle félicite d'y penser et est d'avis qu'il s'agit d'un premier pas. Elle a lu dans le rapport de gestion qu'une place des générations était prévue, sans plus d'explications, mais elle indique, par expérience professionnelle et pour avoir un peu connaissance de ce terrain, que la juxtaposition des populations ne suffit pas pour que les populations se rencontrent. Elle relève que ce concept est très étudié dans les Cantons de Suisse, avec la question de savoir comment les populations de ces espaces vont vivre ensemble. Elle cite un très bon exemple à Genève sur le site du Nouveau Prieuré, invitant au passage les personnes intéressées à consulter le site internet, créé avec un concept architectural mis en place dès le départ et pensé en fonction du *comment souhaite-t-on que les gens se rencontrent*.

Elle ajoute que le site est composé d'un EMS, d'une crèche, d'appartements pour des personnes en situation de handicap et des appartements pour tout un chacun. Elle pense qu'il est très intéressant de voir ce qui marche et ce qui ne marche pas et répète que le concept doit être pensé dès le départ.

Mme la Conseillère Katia de la Baume poursuit en indiquant que pour elle, le Rural sera une pièce centrale et plaque tournante éminemment intéressante pour le village et qu'il faut absolument pouvoir tenir compte de toutes les données à disposition. Même s'il est clair que tout le monde ne pourra pas être satisfait à 100%, et elle s'y inclut car rien n'est parfait, elle pense qu'aujourd'hui, il est juste un petit peu trop tôt d'engager plus de CHF 700'000.00 dans un avant-projet, parce qu'un avant-projet signifie penser à l'affectation et aux besoins. Elle ajoute que s'il faut ensuite revenir en arrière, il faudra peut-être même dépenser un complément dans la mesure où les besoins ne seront plus les mêmes.

Elle indique qu'il est nécessaire de connaître la synthèse des ateliers participatifs sur l'aménagement du centre, aussi par respect pour la population qui y a participé afin de lui dire qu'elle est écoutée, les résultats de l'étude sur les besoins des jeunes et une vision de concept intergénérationnel. Aussi, elle propose de différer simplement de quelques mois l'adoption de ce préavis. Elle ajoute qu'évidemment, le fait d'accepter maintenant cet avant-projet de plus de CHF 700'000.00 expose au risque de devoir revoir ce projet en fonction de ces inconnues et effectuer un complément d'étude. Elle termine en disant que même s'il est tentant d'aller de l'avant, elle votera par raison *non* à ce préavis en attendant l'intégration de ces données, puis elle remercie l'assemblée pour son attention.

Intervention de Mme la Conseillère Aurélie Régamey

Mme la Conseillère Aurélie Régamey souhaite avancer un point par rapport au fait que beaucoup de monde se plaint toujours qu'il ne se passe rien et que tout prend longtemps, c'est que là, un projet est présenté pour aller de l'avant, avec une approche qui a déjà été faite auprès de médecins prêts à s'engager pour venir travailler dans la commune. Elle indique qu'il existe encore plein d'autres places où des choses pour les jeunes pourront être réalisées et souligne que la commune a déjà réussi à en faire pour eux avec les terrains de sport par exemple. Elle est donc d'avis que la Municipalité ne fait pas rien pour les jeunes. Elle trouve un peu dommage cette réticence de principe, juste pour une impression d'être dos au mur, et de mettre, du coup, les pieds au mur dans ce projet.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen

M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen revient sur l'atelier participatif auquel il a participé. Il remercie la Municipalité de l'avoir organisé car elle prend un peu l'air de la population, de ses envies et de ses désirs. Il souhaite saluer le courage quelque part de la Municipalité avec le préavis proposé parce qu'en effet, tel que l'a dit Mme la Conseillère Aurélie Régamey, *on avance et on fait quelque chose*. Il a relevé lors du débat et des discussions menées qu'autant de personnes, autant d'idées, autant de choses et autant de sujets à creuser mènent parfois à ne pas prendre une fois une ligne et une décision. Il est donc d'avis qu'il faut maintenant commencer par quelque chose et que le projet donné pourra encore avoir des ajustements. Il rappelle qu'à ce stade, il s'agit d'un crédit d'étude qui amènera à un préavis pour la construction, pour lequel le Conseil communal pourra encore débattre ou déposer des amendements. Il ne souhaite pas retarder ce projet face aux personnes aujourd'hui prêtes à s'engager, aux médecins ayant déjà montré leur vif intérêt. Il trouverait dommage de le repousser encore eu égard à toutes les lenteurs de toutes les procédures permettant d'aboutir à quelque chose. Aussi, il votera *oui* à ce projet, tel que l'a fait la Commission ad hoc et la Commission des finances, répétant qu'il est au stade de crédit d'étude qui permettra le développement du Rural et remercie l'assemblée.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Concernant les premières interventions, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny signale que l'une mentionne qu'il faut prendre de la hauteur par rapport aux souhaits de la population et la deuxième dit déjà exactement et dans les détails de quelle manière il faut traiter le Rural. Elle est donc d'avis qu'il va falloir trouver un chemin entre ces deux postures.

Concernant la Commission d'urbanisme, elle revient sur l'intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay qui donne toujours l'exemple de Bourg-en-Lavaux. Elle rappelle que ce sujet a déjà longuement été débattu au sein du Conseil communal et précise que la Commission de Bourg-en-Lavaux est composée de professionnels, et pas de Conseillers communaux, qui statuent et préavisent sur ces projets.

Sur l'atelier participatif au niveau du PACom, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève le volet général qui traitera des affectations des parcelles et, tel qu'expliqué, sans tellement de possibilités en zone à bâtir, avec un potentiel en termes d'habitants pas très élevé. Elle indique que ces éléments sont liés à la réglementation supérieure. Elle note ensuite bien sûr que maintenant le Conseil communal s'appuie, mais peut-être à juste titre, sur les éléments scolaires manquants. Se rappelant ce qui a été dit en début de séance concernant tous les investissements au niveau scolaire, elle pense qu'il faudra faire la part des choses pour savoir où les investissements seront vraiment nécessaires, soit seulement sur le scolaire ou également ailleurs.

Elle revient sur l'intervention de son collègue qui a quelque peu mentionné les réflexions faites au niveau de l'ASIJ, ajoute qu'une étude de faisabilité a été réalisée, qu'il y a tout à fait la possibilité de mettre trois classes provisoires et que cela a été discuté dans le cadre de la réflexion de l'étude de faisabilité du Rural. Elle relate qu'il y aura ensuite deux classes de dégagement liées à l'assainissement énergétique pour générer un peu de place.

Elle souligne que c'est un petit peu la même question de savoir s'il faut construire au niveau du pic parce que même pour l'établissement scolaire, il ne s'agit pas de rajouter deux classes afin d'améliorer la situation car les 1 ou 2P doivent aller à Forel mais que comme Savigny est reconnu pour un pôle des 7-8, cela signifie rapatrier non pas deux, trois ou quatre classes, mais potentiellement douze à seize classes, ce qui changerait par conséquent la donne et modifierait complètement la zone d'utilité publique. Si c'est ce que la population veut, elle dit ok mais elle informe qu'il n'y aura alors plus vraiment de place pour construire des LADA.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les personnes présentes à l'atelier et rappelle qu'il faut aussi considérer les propriétés foncières de la commune, ce que les personnes ne saisissent pas toujours. Elle mentionne que le processus de pouvoir poser les idées est très long et qu'il s'agissait d'une prise de température générale mais qu'après, il est vrai que le nombre de LADA souhaité ne pourra pas être mis par exemple au Rural, tel que certains s'imaginent qu'il est possible d'y caser quelques LADA sans problème.

Elle informe qu'il y a une semaine exactement, elle a rencontré la codirectrice de l'hébergement à la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS), ce département ne misant maintenant plus sur les EMS mais vraiment sur le développement de logements adaptés, cela nécessitant quand même à minima 30 logements. Elle ajoute que l'étude de faisabilité n'est donc pas l'élément définitif proposé au niveau de la parcelle de zone d'utilité publique à côté de la salle de gym mais qu'il s'agit d'une vérification en termes de locaux et de mètres carrés.

Elle confirme qu'il sera possible d'y mettre 35 logements LADA et relève qu'un CAT prend de la surface. Elle pense qu'une maison de santé, en adjonction avec un cabinet médical, pourrait se faire en premier parce qu'elle a entendu dire dans l'atelier participatif que la Municipalité n'avait même pas de contacts avec des médecins, ajoutant qu'il ne faut pas prendre non plus pour *vérité vraie* ce qu'ont affirmé certaines personnes présentes à cet atelier. Elle imagine que chacune et chacun se rappelle comment était l'accessibilité à la Coop provisoire et que, pour aller jusqu'aux logements adaptés, ce parcours restera et, puisqu'il est dit que les aînés doivent être en mouvement, il ne s'agit pas d'être juste à côté du tea-room pour aller boire le café et revenir.

En ce qui concerne la place des générations, elle indique qu'il s'agit d'un concept qui nécessitera une étude et un crédit d'étude, sur lesquels le Conseil communal pourra vouloir débattre.

Lors de l'atelier participatif, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe qu'il a aussi été mentionné que des logements adaptés pourraient se faire sur la parcelle n° 196 à côté de l'Ancien Collège. Elle rappelle que cette parcelle est traversée par la ligne à haute tension.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut interrompt Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny en prétendant que ce n'est pas vrai.

Mme la Présidente Maud Müller prie M. le Conseiller Marc Cornut de laisser Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny terminer ses propos.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny reprend en indiquant que si, la ligne à haute tension passe par là.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut interrompt une nouvelle fois Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour dire que le Pavillon scolaire ne se trouve pas sous la ligne à haute tension.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny poursuit en signifiant que la Municipalité est au courant de l'idée qui court de démolir l'Ancien collège pour y construire tous les LADA, ce qui nécessiterait une certaine surface soit y compris la parcelle d'à côté mais indique que cette version remettrait en question les jardins potagers et qu'il y aurait lieu, par conséquent, de décider de leur suppression ou non.

Elle est d'avis que, bien sûr, les débats peuvent avoir lieu à l'infini sur ce qu'il faut mettre exactement, et où, et dans quel degré de détails, à savoir s'il faut déjà déterminer la vis exacte à utiliser pour la charpente du Rural par exemple. Elle explique que la commune travaille avec un architecte présent dans la santé et que, si le projet est rejeté, il ne sera pas repoussé que de quelques semaines seulement. Elle souligne également le risque de perdre les médecins désireux d'ouvrir leur cabinet médical à Savigny, ceux-ci préférant s'installer ailleurs, ce qui nécessiterait de rechercher d'autres médecins.

Aussi, elle insiste sur tous ces facteurs à prendre en considération, même si elle trouve qu'il est normal d'être critique car cela fait partie de la discussion. Elle rappelle qu'il ne s'agit pas de sa propre posture mais de celle de l'ensemble de la Municipalité.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne que la Municipalité est d'avis qu'il faut avancer à un moment donné, les réticences sur les installations sportives, sur la Coop, etc. ayant finalement démontré la satisfaction de la population une fois les réalisations terminées. Elle est d'accord de dire qu'un projet peut toujours être amélioré et rappelle qu'il s'agit-là vraiment d'un crédit d'étude, certes pour CHF 700'000.00. Elle répète que si tout le concept doit être revu, cela nécessitera une nouvelle procédure de marché public ouvert qui ne durera pas que quelques mois.

Elle est d'avis qu'il ne s'agit pas juste de la synthèse de la démarche participative mais que cela se situe au niveau de l'ensemble des éléments et qu'il faut parfois partir d'un élément pour construire autour ensuite. Elle peut être d'accord que cette projection était possible mais relève le danger de monter et se fixer définitivement exactement sur le projet tel que défini. Elle termine en expliquant que c'est une des raisons pour lesquelles l'étude de faisabilité n'a pas été montrée, car cela aurait donné il faut mettre le local ici, etc. et qu'il en va de même du nom, tout cela faisant partie d'un processus de marché public ouvert avec lequel la commune est contrainte.

En résumé, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny demande aux Conseillères et Conseillers de tenir compte de tous ces facteurs lors de la votation sur ce préavis.

Intervention de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann souhaite rebondir sur la question de Mme la Conseillère Katia de la Baume concernant le postulat sur les besoins des jeunes, ayant entendu ce soir plusieurs fois les mots *projet abouti*. Il informe que la Municipalité rassemble des éléments et qu'en raison de manque d'éléments concrets jusqu'au bout, elle n'est actuellement pas en mesure de proposer quelque chose. Il trouve évident que le *quoi* est facile mais relève que le *comment* ne l'est pas. Il explique qu'il faut également penser *association intercommunale* et *Lausanne Région* et précise que l'enquête Pro Juventute du 30 octobre 2024 indique que 88% des jeunes et des jeunes adultes se sentent bien sur le plan mental et 94% en santé physique. Il sait, comme chacune et chacun, qu'Oron-la-Ville et la Casa sont souvent donnés en exemple, c'est vrai, mais il note qu'il ne s'agit pas de la même configuration concernant deux choses, la première une population de 6'400 habitants soit le double de la nôtre, la seconde les journées continues avec une fin scolaire à 15h. Il ajoute qu'il n'y a pas non plus d'éclatement tel que c'est le cas sur l'association scolaire ici.

M. le Municipal Christian Aeschlimann évoque le problème posé en ce moment, et c'est la réalité, ce sont les jeunes plus âgés entre 17 et 25 ans. Il informe que la Municipalité et Lausanne Région planchent sur ce phénomène afin d'identifier ce qui est déjà disponible et ce qu'il serait possible de faire, ajoutant que cela n'est pas quelque chose qui se fait aussi rapidement. Il souligne que tel qu'évoqué, même commander un radar prend du temps et il en est malheureusement de même pour la vitesse politique.

En ce qui concerne le préavis, M. le Municipal Christian Aeschlimann revient sur la page 6 qui parle d'un réfectoire de 100 places et en explique la raison, à savoir que le réfectoire actuel du Pavillon avec ses 50 places ne suffit pas et qu'il faut par conséquent refuser du monde. Il souligne que la commune est donc déjà en retard. Pour la ludothèque, il relève qu'il s'agit d'une opportunité de la rapporter au centre du village ; quant à la salle de rythmique, elle est demandée à corps et à cri depuis bien longtemps par le directeur de l'établissement scolaire. Il revient ensuite sur le haut de la page 5 qui stipule que les salles de réfectoire et de rythmique seront à disposition des citoyens en dehors des horaires scolaires, autrement dit celles-ci seront des salles communautaires, accessibles à tous, et il s'agit également là de quelque chose qui est demandé régulièrement.

M. le Municipal Christian Aeschlimann mentionne un autre point, à son avis le plus important, qui est que la commune a besoin de médecins comme l'a mentionné M. le Conseiller Fabrice Portmann et, avec ce projet, elle a l'opportunité d'avoir un cabinet de médecins intéressés et prêts à s'investir tant au niveau physique que financier. Il relève son dernier point qui est de dire que lorsque tous les éléments de la ludothèque du Pavillon auront été rapatriés, il sera démoli ce qui laissera une latitude dans le futur, une parcelle. Par ailleurs et tel que l'a mentionné Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny, une réflexion sur les jardins communautaires sera menée, soulignant qu'il n'est pas toujours possible de tout dévoiler mais que, quelque part, tout cela est coordonné. Il indique que, malheureusement, il n'est pas possible de réaliser tout en même temps, ne serait-ce que par rapport au plafond d'endettement de l'ASIJ ou à celui de la Municipalité. Pour terminer, il répète que le projet doit se faire étape par étape et qu'à son sens, il s'agit d'une opportunité.

Intervention de M. le Conseiller Alain Bovard

M. le Conseiller Alain Bovard soulève le bien-fondé du préavis déposé par la Municipalité et demande qu'il ne soit pas fait de saucissonnage. Il explique que des plans d'investissement existent et que la commune a des besoins pour des choses qui ont été dites et redites. Il rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude et trouve un peu dommage la comparaison avec une ville car cela fait peur. Il pense que lui-même aurait peur avec un gros montant mais estime qu'il ne faut pas craindre de savoir ce que la Municipalité va présenter dans une globalité. Il revient sur Savigny avec ses 3'400 habitants qui ont des demandes quelquefois farfelues, tel qu'il a lui-même pu le constater la semaine passée, parce qu'ils ne connaissent pas la gestion d'une commune, les propriétés des communes, soulignant qu'il n'est par exemple pas possible de mettre un P+R à la station d'épuration. Il voit que les premiers préopinants ont fait de cette séance de jeudi passé, qui était fort bien selon lui, une sorte de dire *attention*, la population n'est pas d'accord et il ne faudra pas dépenser CHF 700'000.00 parce qu'il y a des demandes qui ont été posées lors de cette assemblée. Il souligne que, d'ailleurs, peut-être que l'atelier aurait dû être fait une semaine après cette séance du Conseil communal car les discussions auraient été éventuellement autres. Par conséquent, il invite les Conseillères et Conseillers à réfléchir correctement et judicieusement pour le bien de la population, répétant qu'il ne faut pas faire de saucissonnage.

Intervention de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux intervient pour dire qu'il ne faut pas avoir peur. Il relève qu'à chaque nouveau projet, les gens ont un peu peur par rapport aux résultats et autres mais qu'une fois le projet réalisé, ils félicitent la Municipalité éprouvant du plaisir à voir ce qui a été fait. D'après lui, la Municipalité est transparente et ne peut pas faire de présentation globale, parce que c'est trop long et trop abstrait. Il se souvient d'une présentation à la Maison de commune, quelque peu abstraite au départ, avec des discussions infinies et qui sont parties dans tous les sens, ceci parce que les gens avaient cru que le projet était définitif. Il pense qu'il ne faut pas craindre le progrès et les idées dans une commune car il est d'avis *qu'une commune, c'est comme une entreprise, si elle ne bouge pas, elle meurt.*

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier propose un vote à bulletin secret au vu de la diversité des opinions et des arguments apportés sur ce sujet.

Mme la Présidente Maud Müller avait pressenti un éventuel vote à bulletin secret, raison pour laquelle elle se réfère à l'article 99, alinéa 1, du Règlement du Conseil communal qui indique que la demande doit être soutenue par 1/5 du Conseil, soit 9 Conseillères et Conseillers.

Article 99 *Vote au scrutin secret*

¹ *Sur demande d'un conseiller appuyé par un cinquième des membres présents, la votation a lieu au bulletin secret.*

Mme la Présidente Maud Müller demande à l'assemblée qui soutient la demande de M. le Conseiller Peter Weier. Au vu des nombreuses mains levées, elle déclare que cet objet sera voté à bulletin secret et demande aux scrutatrices de distribuer les bulletins. Elle rappelle les règles d'un tel vote, à savoir que les Conseillères et Conseillers doivent marquer *oui, non* ou *ne rien marquer du tout* sur leur bulletin afin qu'il soit valable car, dans le cas contraire, le bulletin sera considéré comme nul.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin demande lecture des conclusions avant le vote.

Après la distribution des bulletins par les scrutatrices, Mme la Présidente Maud Müller donne lecture des conclusions du préavis n° 04/2025.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

*Vu le préavis municipal n° 04/2025 du 9 mai 2025 ;
Où le rapport de la Commission chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 725'900.00 TTC (sept cent vingt-cinq mille neuf cents francs) pour la réalisation de l'étude, telle que décrite dans le présent préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Présidente Maud Müller demande aux scrutatrices de récupérer les bulletins de vote. Pendant qu'elles procèdent au dépouillement, elle accorde une courte pause de cinq minutes, demandant le respect du silence dans la salle.

Puis elle informe du résultat du vote :
44 bulletins rentrés, 24 pour, 18 contre et 2 abstentions.
L'assemblée applaudit.

10. ÉLECTIONS STATUTAIRES

Mme la Présidente Maud Müller rappelle l'article 13, alinéa 1, du Règlement du Conseil communal.

Article 13 Nomination du bureau (art. 10 et 23 LC)

¹ *Le conseil nomme dans son sein pour le 1^{er} juillet de chaque année :*

- a) *Un président*
- b) *Un ou deux vice-présidents*
- c) *Deux scrutateurs et deux suppléants*

Mme la Présidente Maud Müller informe que cette procédure se déroulera en deux phases avec l'élection du Bureau d'abord, puis celle de la Commission de gestion ensuite.

Elle rappelle également l'article 14, alinéa 3, du Règlement du Conseil communal.

Article 14 Mode de nomination (art. 11 et 23 LC)

³ *Lorsque le nombre de candidats est égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.*

Elle attend les propositions de l'assemblée.

A. Élection à la Présidence du Conseil

Au nom du groupe PS & Sympathisants, M. le Conseiller Fabrice Portmann propose Mme Katia de la Baume.

M. le Conseiller Marc Cornut souhaite ajouter son grain de sel car il a eu du plaisir avec la présidente actuelle. Étant donné qu'il reste à peine une année avant les élections et que Mme Maud Müller a de l'expérience, il propose que Mme Maud Müller reste en place jusqu'à la fin de la législature.

Mme la Présidente Maud Müller répond qu'elle doit consulter le Règlement du Conseil communal, puis elle prend les devants et remercie pour la confiance accordée, car cela la touche énormément. Elle prend de l'avance sur son discours de fin de séance, remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour la confiance et, au vu des rires de l'assemblée, pense que son avis est partagé. Elle ajoute que chaque année, les chefs de groupes se retrouvent afin de suivre la rotation. Aussi, par bonne entente envers les différents groupes, elle aimerait garder cette continuité malgré le fait qu'il ne reste qu'une année. Elle apprécierait également que la suite des présidences se passe sur deux ans. Elle en a d'ailleurs discuté avec la Présidente du Conseil communal de Lutry qui trouve que c'est vraiment quelque chose de porter avec une continuité tant au niveau du Bureau qu'avec la secrétaire. L'année prochaine, elle le proposera pour la prochaine législature avec plaisir et négociera avec les trois autres chefs de groupes. Elle termine en réitérant ses remerciements et indique qu'elle retire sa candidature au profit de Mme Katia de la Baume, sous les applaudissements de l'assemblée.

Sans autre proposition et vu que le nombre de sièges est égal au nombre de propositions, Mme la Présidente Maud Müller déclare que Mme Katia de la Baume est élue tacitement Présidente du Conseil communal, sous de nombreux et chaleureux applaudissements.

B. Élection à la première Vice-présidence du Conseil

Au nom des Verts, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter la candidature de Mme Karine Gautschi Hälg.

Sans autre proposition et vu que le nombre de sièges est égal au nombre de propositions, Mme la Présidente Maud Müller félicite Mme Karine Gautschi Hälg, élue tacitement 1^{ère} Vice-présidente du Conseil communal, sous de chaleureux applaudissements.

C. Élection à la seconde Vice-présidence du Conseil

Pour le groupe PLR et même s'il est absent ce soir, M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen confirme qu'il a donné son accord et propose M. Éric Diserens.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller déclare que M. Éric Diserens est élu tacitement 2^{ème} Vice-président du Conseil communal, sous de chaleureux applaudissements.

D. Élection des scrutateurs

Au nom des Verts, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour a l'honneur de présenter la candidature de M. Bertrand Hochet et pour le groupe PLR, M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose M. Viesturs Simanis.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller félicite MM. Bertrand Hochet et Viesturs Simanis pour leur élection tacite aux postes de scrutateurs, sous les applaudissements.

E. Élection des scrutateurs suppléants

Au nom du groupe PS & Sympathisants, Mme la Conseillère Katia de la Baume a l'honneur de présenter Mme Roselyne Hervé et pour l'UDC, M. le Conseiller Patrick Glauser a l'honneur de présenter Mme Maud Müller.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller félicite Mmes Roselyne Hervé et Maud Müller pour leur élection tacite aux postes de scrutatrices suppléantes, sous les applaudissements.

Mme la Présidente Maud Müller félicite chaleureusement le Bureau du Conseil communal élu pour l'année 2025-2026 et en rappelle la composition.

Présidence	Mme Katia de la Baume
1 ^{ère} Vice-présidence	Mme Karine Gautschi Hälg
2 ^{ème} Vice-présidence	M. Éric Diserens
Scrutateurs	MM. Bertrand Hochet et Viesturs Simanis
Scrutatrices suppléantes	Mmes Roselyne Hervé et Maud Müller

Mme la Présidente Maud Müller les remercie et passe à la nomination de la Commission de gestion.

Elle rappelle que cette Commission est régie par l'article 60, alinéas 1 et 2, du Règlement du Conseil communal et en donne lecture.

Article 60 Nomination de la commission de gestion (art. 40g alinéa 1 LC)

¹ Pour le 1^{er} juillet de chaque année, le conseil nomme une commission de gestion et son président, chargée d'examiner la gestion.

² La commission de gestion est composée de sept membres et deux suppléants. Ils sont désignés pour une année.

Mme la Présidente Maud Müller attend les propositions de l'assemblée concernant les sept membres à élire à la Commission de gestion.

F. Élection des membres de la Commission de gestion

Au nom du groupe des Verts, Mme la Conseillère Josée Martin a l'honneur de présenter Mme Catherine Rollandin et M. Jean-Daniel Bonjour.

Pour le PLR, M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose les candidatures de MM. Christian Feusi et Daniel Rossier.

Pour l'UDC, M. le Conseiller Patrick Glauser a l'honneur de présenter M. Boris Müller.

Pour le groupe PS & Sympathisants, Mme la Conseillère Katia de la Baume a l'honneur de présenter les candidatures de MM. Vincent Schneider et Pierre-Dominique Schupp.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller félicite les sept membres de la Commission de gestion élus tacitement et rappelle la composition de cette Commission.

G. Élection des membres suppléants de la Commission de gestion

Au nom du groupe des Verts, Mme la Conseillère Josée Martin a l'honneur de présenter M. Peter Weier.

Pour le PLR, M. le Conseiller Jean-Pierre Zumofen propose la candidature de M. Michel Libal.

Sans autre proposition, Mme la Présidente Maud Müller les félicite pour leur élection tacite, sous les applaudissements.

H. Élection à la Présidence de la Commission de gestion

M. le Conseiller Patrick Glauser a l'honneur de présenter M. Boris Müller.

Mme la Présidente Maud Müller explique que, malgré son absence, M. Boris Müller est d'accord d'accéder à ce poste. Aussi et sans autre proposition, elle déclare qu'il est élu tacitement à la présidence de la Commission de gestion, sous les applaudissements.

Les élections statutaires étant terminées, Mme la Présidente Maud Müller remercie les Conseillères et Conseillers.

11. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

11.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Félicitations

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny félicite les nouveaux élus. Au nom de la Municipalité, elle remercie Mme Maud Müller pour son année de présidence, soulignant qu'elle est contente de savoir qu'elle réitérera la prochaine législature. Elle la remercie également pour son engagement dans le cadre des votations, élections et autres, sachant qu'il s'agit d'un travail important.

Remerciements

Au nom de la Municipalité, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny remercie les Conseillères et Conseillers pour l'adoption de la gestion ainsi que pour le travail conséquent effectué par la Commission de gestion pour la gestion 2024. Elle les remercie également pour l'adoption des comptes 2024.

Préavis n° 04/2025

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny revient sur ce préavis, lequel a été plus discuté ce soir. Elle rappelle qu'il s'agit d'un crédit d'étude et souligne que la Municipalité prendra en compte les remarques formulées dans le cadre du projet général mais que, bien évidemment, cela ne répondra pas complètement à ce que certains pourraient s'imaginer. Elle répète que certains éléments formulés seront pris en considération. De même et à titre informatif, elle explique que la Commission d'urbanisme sera consultée dans le processus, avec une présentation par la Municipalité afin de la tenir informée et qu'en cas de remarques pertinentes de cette dernière, la Municipalité les prendra en considération. Pour terminer, elle remercie l'assemblée.

11.2 M. le Municipal Daniel Métraux

FC Savigny-Forel

M. le Municipal Daniel Métraux tient à féliciter le FC Savigny-Forel qui pour la première fois de son histoire est monté en 2^{ème} ligue, soit la 6^{ème} ligue du pays, la dernière ligue avant que cela ne soit intercantonal, donc le plus haut niveau cantonal. Il est allé voir le match dimanche qui n'a pas été facile en raison de la chaleur et de l'équipe adverse qui n'était pas si mauvaise que cela. Il déclare *bravo* à eux et l'assemblée applaudit.

Marché villageois

M. le Municipal Daniel Métraux remercie les personnes venues passer un moment samedi au marché, notant qu'il a fait très chaud et que ce n'était donc pas facile, avec une ambiance qui s'est évidemment un peu cassée ensuite vers 17h avec la grêle. Il relate qu'une scène extérieure avait été prévue, ce qui aurait pu être super sympa si la météo avait été un peu meilleure, mais que le matériel a dû être rentré en catastrophe dans le Forum. Il souligne qu'heureusement, le Forum contient une salle qui a permis ce déménagement et remercie l'entreprise TMS laquelle a rapatrié le matériel à l'intérieur en moins d'une heure, permettant ainsi que les concerts continuent. Il ajoute que le comité craignait que le monde ne vienne pas le soir mais cela n'a heureusement pas été le cas avec une fréquentation de pas mal de monde.

1^{er} août

M. le Municipal Daniel Métraux informe que, tout prochainement, la population recevra dans les boîtes aux lettres un flyer expliquant la manière de s'inscrire, soit en scannant le QR-code où il sera possible de choisir le midi ou le soir et d'inscrire plusieurs personnes par famille. Il ajoute qu'il sera possible de s'inscrire jusqu'au 10 juillet 2025 et que les personnes sans smartphone pourront évidemment passer à la Maison de commune afin qu'ils soient pris en compte pour ce 1^{er} août. Il termine en remerciant l'assemblée et en lui souhaitant une bonne soirée.

11.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Police sanitaire

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur une communication donnée lors du dernier Conseil communal au niveau de la Police sanitaire qu'il est important d'observer sur le territoire, à savoir le frelon asiatique qui, comme chacune et chacun le sait, met les ruches en sursis, auquel s'ajoute maintenant le scarabée japonais, lequel est très nuisible pour les végétaux.

Il invite chaque personne concernée à se rendre sans hésitation sur le site de la commune où toutes les informations y figurent avec un QR-code qui redirige pour annoncer un cas. Il insiste en disant que même sans en être certain, il est important de l'annoncer, de même qu'il est important de le divulguer dans son entourage.

Travaux en cours à la route des Miquettes

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur les travaux en cours menés avec sa collègue Mme la Municipale Nicole Félix, relevant que ceux-ci avancent bon train et que la Municipalité a pris la décision d'interdire toute circulation sur ce tronçon, piétons et vélos compris, parce que le risque d'accident vis-à-vis des grosses machines de chantier qui sont sur place est beaucoup trop important. Il répète que sur les deux étapes, la circulation est totalement interdite pour les piétons, fourmis ou souris, pour des questions de sécurité. Comme chacune et chacun a pu le lire dans les médias, il évoque l'accident survenu à la Riponne, soulignant ne pas savoir s'il a eu lieu dans l'enceinte ou aux abords du chantier, mais ce qui est certain, c'est que la Municipalité ne souhaite pas qu'un accident se produise à Savigny.

Travaux en cours au chemin de la Verne

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que le chantier avance également assez rapidement et que, si tout va bien, il a bon espoir que l'enrobée sera fait avant les relâches de l'entreprise, c'est-à-dire d'ici à la fin juillet.

Salutations

Il termine en souhaitant à toutes et tous un bel été, rappelant qu'il ne faut pas oublier de s'hydrater parce qu'il fait très chaud et donne rendez-vous à l'assemblée cet automne.

11.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Recensement sur les arbres remarquables

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que ce recensement sur le territoire communal est terminé, avec douze arbres potentiels qui sont maintenant en examen au Canton.

11.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Chantier du chemin de la Verne

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur les propos de M. le Municipal Jean-Claude Rochat, ce dernier ayant dit ce qu'elle avait préparé sur les chantiers en cours lui coupant quelque peu l'herbe sous les pieds, ajoutant juste que concernant le chemin de la Verne, il y a eu un petit couac de démarrage mais que tous les habitants du chemin de la Verne ont l'autorisation de stationner derrière le Forum pendant que les travaux les empêchent d'accéder à leurs propriétés, les personnes concernées pouvant obtenir un macaron d'autorisation de stationner avec leurs numéros de plaques d'immatriculation à placer derrière le pare-brise. Elle signale que ce macaron peut être obtenu auprès du Greffe municipal et que la Police a été avisée. Elle prie M. le Conseiller Peter Weier d'excuser ce démarrage chaotique.

Jardins

Mme la Municipale Nicole Félix espère que les Conseillères et Conseillers ont remarqué les beaux arrangements que MM. Gutmann et Musso du service de la voirie ont réalisé avec le chiffre deux cents en bégonias ainsi que les nouveaux arrangements floraux sur la barrière de l'Agora et au carrefour des routes d'Oron et de Chexbres, qui font partie de la revalorisation des jardins entreprise sur la commune.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur les conférences et les ateliers organisés avec Pro Senectute et indique qu'ils rencontrent un vif succès.

Projet du Rural

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur ce projet, n'ayant pas été assez réactive tout à l'heure. Elle tient à souligner que toute la Municipalité, c'est-à-dire elle comprise, soutient le projet du Rural, contrairement à ce que certaines personnes ont pu penser à la suite des interventions à ce sujet car il sera favorable à toutes les générations, aux écoles et aux seniors. Elle termine en remerciant l'assemblée.

Mme la Présidente Maud Müller remercie la Municipalité.

12. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme la Présidente Maud Müller passe la parole à l'assemblée.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis revient sur le stand qu'elle a tenu samedi lors du marché avec Mme Katia de la Baume, comme certains l'ont remarqué.

Pour celles et ceux qui n'ont pas eu le temps de passer ou qui ne comprennent pas de quoi il s'agit, elle tient à dire qu'ensemble et peut-être avec d'autres personnes, elles ont envie de démarrer un processus d'actions communautaires en faveur des seniors et de l'intergénération, processus essentiel à toute société saine.

Elle invite celles et ceux qui souhaitent être tenus informés de la progression de ce projet, qu'elles espèrent formaliser un peu plus, à aller vers elle pour remplir une petite fiche d'information, sur laquelle il faut indiquer son adresse électronique, si la personne est prête à participer à des activités ou des rencontres, ou prête à soutenir l'organisation d'un dynamique ou encore désireuse de proposer ses propres idées. Elle ajoute qu'elles récoltent tout cela de façon informelle et répète qu'en cas d'intérêt, elle invite à remplir ce soir cette fiche qui est à redonner à Mme Katia de la Baume ou à elle-même afin d'être tenu au courant de la progression de ce projet.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger pose une question très simple qui lui vient à l'esprit, revenant sur l'intervention de Mme la Municipale Nicole Félix lors du dernier Conseil communal concernant l'interdiction de tourner à gauche sur la route d'Oron en venant de Forel qui avait donné le délai du 25 mai 2025. Il ne sait pas si des oppositions ont été déposées concernant cette demande.

Toujours est-il que ces deux derniers mercredis, il est rentré à 17h30 de Forel et s'est retrouvé derrière trois voitures qui voulaient tourner à gauche. Il explique qu'avec le flux des voitures de Lausanne, c'est un peu la catastrophe. Aujourd'hui, il a vu une voiture qui voulait tourner à gauche mais qui a dû reculer parce que personne ne voulait lui laisser l'accès. Aussi, il demande si le panneau d'interdiction est en vigueur pour les voitures, ou pas encore, sachant qu'il est déjà en vigueur pour les camions.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix indique que, sauf erreur de sa part et Mme la Secrétaire municipale Isabelle Schori la contredira peut-être, la procédure est terminée et la Municipalité n'a pas reçu d'opposition. Aussi, elle mandatera une entreprise aux fins d'apposer les signaux mais ne peut pas dire dans quel délai cela sera réalisé en raison des vacances d'été.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier a le plaisir d'annoncer le premier Repair Café qui aura lieu le 13 septembre 2025 de 09h00 à 13h00 au hangar des Gavardes, au-dessus de la déchetterie, à Savigny. Il informe que plus de 200 Repair Cafés sont répertoriés en Suisse, le concept étant de permettre de réparer des objets endommagés grâce à l'aide de spécialistes, avec la devise *réparer au lieu de jeter*.

Il remercie vivement la Municipalité qui leur met les locaux à disposition. Il invite les citoyennes et les citoyens à apporter leurs appareils électroménagers, électroniques ou informatiques, vélos, objets en bois, jouets ou textiles, soit tout ce qui est endommagé avec le souhait de leur donner une 2^{ème} vie. Il indique que les spécialistes essaieront de les réparer ou les personnes concernées pourront obtenir des renseignements pour trouver des pièces de rechange. Il ajoute que non seulement ce service est gratuit mais il permet également de faire de nouvelles connaissances autour d'un café ou d'une tranche de gâteau.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour revient sur le terrain de la Coop provisoire car du 10 mai au 8 juin 2025 s'est déroulée une enquête publique intitulée *démantèlement d'un centre commercial provisoire Coop ; suppression des places de parc, marquages, etc. et application d'un revêtement en enrobé sur l'emplacement du bâtiment démantelé ; l'affectation de la parcelle sera définie par la Commune en temps voulu*.

Il pose les questions suivantes à l'attention de la Municipalité.

Durant ce laps de temps intermédiaire :

- Que compte faire la commune avec ce terrain ?
- Quel est l'objectif de poser un *revêtement en enrobé sur l'emplacement du bâtiment démantelé* ? Il faut noter qu'il s'agit d'une surface importante de 1'313 m². N'est-ce pas totalement contraire au principe exprimé par la Municipalité en page 60 du rapport de gestion ? Il cite : *Les zones les plus denses (Savigny Centre, Claie-aux-Moines) sont touchées par des îlots de chaleur exacerbés par des surfaces imperméabilisées. Parmi les objectifs, il faut végétaliser les espaces publics et désimperméabiliser les sols pour limiter les îlots de chaleur.*
- A-t-on une idée du prix de ce revêtement étant donné qu'il sera à la charge de la commune ? Le cas échéant, est-ce qu'une solution alternative plus verte et permettant l'infiltration ne pourrait-elle pas être envisagée ?
- Comment l'accès à ce terrain sera-t-il contrôlé, pour éviter le parking sauvage ou un quelconque usage illicite ?

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny donne raison à M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour, à savoir qu'effectivement, une enquête de démolition a été posée puisqu'il est obligatoire de le faire à la démolition d'un objet et il était indiqué qu'il y aurait un revêtement bitumeux simplement parce que la Municipalité n'y avait pas encore réfléchi. Elle mentionne que cette surface pourra peut-être même être rendue végétale en semant de l'herbe.

Elle explique qu'il ne s'agira pas forcément d'un revêtement parce que ce n'est en tout cas pas pour pérenniser une place de stationnement étant donné que ce n'en est pas une. Elle confirme que ce n'est pas l'objectif et, comme déjà discuté au niveau de l'accessibilité, il est vrai qu'on pourrait également craindre ou avoir des inquiétudes par rapport aux gens du voyage. Aussi, elle termine en relevant que ce parking ne sera pas accessible et ouvert de manière pérenne.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi a observé qu'à la route des Miguettes, en face de M. Delessert, le trottoir mesure deux mètres et des bricoles et la route quatre mètres et des bricoles, alors que le préavis mentionnait que la route resterait à cinq mètres vingt. Il demande si le but est de ralentir les voitures ou s'il y a une autre idée.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme qu'il y a effectivement un élargissement du trottoir à cet endroit-là aux fins de faire ralentir les voitures et explique que, surtout, il y aura un passage piéton et un rétrécissement de la route pour ralentir les voitures.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi souhaite poser une question orale car il a transporté des personnes d'un certain âge, dont une dame nonagénaire. Il a été surpris d'apprendre, car elle en a parlé avec d'autres nonagénaires, qu'elle n'a pas reçu de mot ou de fleurs ou d'autre chose de la part de la commune.

Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'une critique mais d'une observation.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que comme M. le Conseiller Christian Feusi a travaillé à la commune, il sait que chaque année à fin octobre, la Municipalité organise un événement fort apprécié qui réunit l'ensemble des nonagénaires, avec des accompagnants. Elle ajoute que si vraiment quelqu'un souhaite que la Municipalité aille le rencontrer seul, elle y va parce qu'il y en a qui n'ont pas envie d'être ensemble. Elle est cependant d'avis que M. le Conseiller Christian Feusi aurait pu lui répondre cela étant donné qu'il est au courant de cette façon de faire.

Intervention de M. le Conseiller Christian Feusi

M. le Conseiller Christian Feusi souhaite encore apporter une touche finale après quoi il se taira car il pense qu'il faut aller voir la magnifique borne posée samedi à la Cabuse ainsi que la chèvre de la fontaine posée au chemin de la Fontaine laquelle est également magnifique. Il en remercie la Municipalité.

Mme la Présidente Maud Müller confirme les propos de M. le Conseiller Christian Feusi.

Mme la Présidente Maud Müller, taquine, interpelle MM. Feusi, Mennet et Cornut pour savoir si la parole est encore demandée.

Cela n'étant pas le cas, elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur participation à la séance soulignant que, malgré les débats, elle constate qu'il y a apparemment toujours moyen de s'entendre, de collaborer et de garder un esprit d'équipe pour le bien de toutes et tous.

Elle remercie le Bureau pour le travail d'équipe accompli, ajoutant que même si cette année n'était pas facile, elle était chouette. Elle a reçu beaucoup de soutien et partagé de nombreux moments amicaux.

Elle remercie la secrétaire sans qui chaque président serait complètement perdu et qui est à son sens très précieuse ; s'en suivent des applaudissements nourris de l'assemblée. Elle poursuit en disant qu'elle fait le lien avec la Municipalité et au sein du Bureau chaque année ainsi que le lien avec d'autres communes et les autres instances du Canton, soulignant le travail appréciable de longue haleine qu'elle admire énormément.

Elle remercie M. l'Huissier pour son travail discret mais toujours impeccable et avec le sourire ; spontanément, l'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Elle remercie toutes et tous pour la confiance témoignée et promet à l'attention de M. le Conseiller Marc Cornut qu'elle réitérera l'exercice avec plaisir si l'occasion se présente.

Elle remercie chaleureusement les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale et M. le Boursier, lequel a bien aidé avec la vaisselle pendant le souper du Conseil communal. Elle réitère ses remerciements pour leur soutien et leur disponibilité qui est indéniable, elle pense d'ailleurs que tout le monde ne s'en rend pas compte, et souligne qu'il est vraiment très appréciable de travailler avec eux. Elle remercie pour le travail colossal effectué chaque année et pas toujours compris, ajoutant qu'en tant que cheffe d'entreprise, elle le comprend parfaitement et termine avec le fait qu'il n'est pas possible de plaire à tout le monde.

Après cela, Mme la Présidente Maud Müller souhaite un bel été à toutes et tous et donne rendez-vous le 1^{er} août.

Elle est applaudie par l'assemblée.

Mme la Présidente Maud Müller rappelle encore que la prochaine séance du Conseil communal aura lieu le 6 octobre 2025 à 20h00, puis elle passe la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal qui procède au contre-appel.

Mme la Présidente Maud Müller lève la séance à 22h31 en remerciant l'assemblée.

La Présidente

Maud Müller



La Secrétaire

Martine Aubry Morin